

---

Discours de la députation de la sections des Lombards qui s'indigne du complot et assure la Convention de son dévouement, et réponse du Président, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)  
Philipp Jakob Rühl

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Rühl Philipp Jakob. Discours de la députation de la sections des Lombards qui s'indigne du complot et assure la Convention de son dévouement, et réponse du Président, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 627-628;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31406\\_t1\\_0627\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31406_t1_0627_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

situation, afin qu'il puisse faire honneur aux dettes qu'il a contractées dans les traitemens de sa maladie, et pourvoir à son existence, jusqu'au moment où sa pension sera réglée.

Le patriote Deschamps, attend avec confiance la décision des représentans du peuple, sur son sort; et s'il ne peut encore terrasser les satellites des tyrans; il désire leur destruction, et son vœu sera toujours celui de vive à jamais la République, et la Montagne, ainsi que tous les vrais défenseurs de sa Patrie (1).

(*Applaudi avec transports*) (2).

Sur la proposition d'un membre [HARMAND], la Convention rend le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que sur la présentation du présent décret, il sera payé par la trésorerie nationale au citoyen Casimir Deschamps, lieutenant au 2<sup>me</sup> bataillon de la Réunion, blessé en combattant les ennemis de la République aux armées de la Moselle, du Nord et de la Vendée, la somme de 600 liv. de secours provisoire » (3).

## 52

Des patriotes réfugiés du pays de Franchimont, Stavelot et Logne, viennent féliciter la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie (4). Ils mêlent leurs voix à celle du peuple français dont ils font partie, pour faire connaître l'indignation dont ils ont été pénétrés en apprenant la nouvelle conjuration qui vient d'éclater (5). Ils font hommage d'un mémoire sur les mesures révolutionnaires à employer lors de la rentrée prochaine de nos armées dans la Belgique. Nous vous offrons, Législateurs, ajoutent-ils, ce que les tyrans n'ont pu nous enlever, des cœurs républicains et des bras nerveux (*Applaudissemens*) (6).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

## 53

Les citoyens de la section des Lombards, de celle de Bonne-Nouvelle, de la société populaire de Chalier, de la société fraternelle et républicaine de Lazowsky, des amis de la République séante rue Mont-Marat, de la section de Guillaume Tell, de la section des Champs-Élysées, de celle de la Fraternité et de la société républicaine de l'Ami du Peuple, viennent témoigner à la Convention nationale leur indignation des noirs complots tramés contre la liberté publique et la représentation nationale: ils as-

surent la Convention qu'elle n'a point cessé de posséder leur confiance, et qu'ils lui feront un rempart de leurs corps contre tous ceux qui voudroient attenter à sa sûreté. Ils applaudissent aux grandes mesures qu'elle a prises, et demandent la prompt punition des scélérats qui, couverts des bienfaits de la République et de la confiance du peuple, ont osé conspirer contre sa liberté et sa souveraineté. Tous jurent de maintenir, jusqu'à la mort, l'unité et l'indivisibilité de la République; et de n'avoir jamais d'autre divinité que la Patrie et la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Les citoyens de la section des Lombards ont défilé dans le sein de la Convention nationale (2).

ROBIN, président, orateur de la S<sup>te</sup> (3).

Citoyens législateurs,

La Société populaire et républicaine des sans-culottes des Lombards profondément indignée de l'horreur des noirs complots tramés contre la représentation nationale vient en masse se présenter à votre barre pour vous faire part de ses sentimens.

Jusqu'où enfin nos ennemis prétendent-ils pousser leur scélérateuse? Quand pensent-ils enfin mettre un terme à leur barbarie? Des monstres ont osé froidement concevoir l'abominable projet d'enfoncer un poignard sanguinaire dans le sein de nos Législateurs, et déchirer de leurs mains parricides des entrailles qui ne palpitent que pour le bonheur de la patrie! Ils ont pu croire, ces lâches esclaves que notre œil républicain pourrait envisager un Roi! et le toit qui les couvrirait alors se dissolvant de toute part avec fracas ne les a pas écrasés à l'instant de sa chute.

Pour nous, avant que de tels projets s'accomplissent, il faudra marcher sur nos corps sanglans, et notre dernier regard, en mourant déconcertera encore tous les ambitieux (*Applaudissemens*).

Nous assurons la Convention nationale qu'elle n'a jamais cessé de posséder notre confiance. Nous vouons une haine implacable à ses ennemis, et nous renouvelons avec plaisir le serment si cher à nos cœurs de vivre libre ou de mourir. (4) (*Vifs applaudissemens*).

LE PRÉSIDENT. Citoyens,

L'homme qui a le plus de courage, l'homme qui affronte les plus graves périls, et qui méprise le plus la mort; l'homme enfin, qui, fort de sa conscience, n'a rien à se reprocher, et qui ne craint ni le fer de l'assassin, n'a rien du traître,

(1) P.V., XXXIII, 405. *Mon.*, XIX, 729; *Rép.*, n<sup>o</sup> 89; *C. univ.*, 29 vent.; *Débats*, n<sup>o</sup> 545, p. 358; *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 578.

(2) *Débats*, n<sup>o</sup> 547, p. 390.

(3) *Mon.*, XIX, 736. D'après la signature on pourrait lire : LUBIN.

(4) C 295, pl. 995, p. 23. Signé LUBIN (?) (*présid.*), AUMENIER (*secrét.*), HENRY (*v.-présid.*). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 736; *B<sup>in</sup>*, 29 vent.; *Débats*, n<sup>o</sup> 547, p. 390; *M.U.*, XXXVII, 459. Extraits dans *J. Mont.*, p. 1024; *Ann. patr.*, p. 1963; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 578.

(1) C 295, pl. 995, p. 22.

(2) *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1206.

(3) Minute signée HARMAND (C 293, pl. 957, p. 1). Décret n<sup>o</sup> 8473. Reproduit dans *B<sup>in</sup>*, 28 vent. et 30 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 405.

(5) *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1206.

(6) *B<sup>in</sup>*, 29 vent. (suppl<sup>t</sup>); *M.U.*, XXXVII, 459; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 578.

ne voit pourtant pas avec indifférence d'autres hommes se rassembler autour de lui pour défendre ses jours et pour détourner de dessus sa tête les coups que l'on est prêt à lui porter. La Convention nationale a donné à la France et à l'Europe entière le spectacle imposant d'une contenance ferme et courageuse au milieu de l'orage; convaincue comme elle est de n'avoir rien négligé pour établir sur des bases inébranlables le salut du peuple et sa prospérité, elle a vu avec sang froid, les poignards s'aiguiser pour l'égorger; et si elle a eu quelque inquiétude dans cette crise violente, par laquelle il lui a fallu passer encore, ce n'étoit point pour elle-même qu'elle a ressenti ce moment, car elle est préparée à tout, mais c'est pour le peuple qu'elle pâtiroit aujourd'hui. Que les bons citoyens viennent de toutes parts renouveler dans son sein le serment de vivre libres ou mourir, le serment de ne jamais plier sous le joug d'un maître, sous quelque nom qu'il pourra se produire, elle se trouve amplement dédommée de ses inquiétudes, et continue à se livrer, avec ce calme qui lui est propre, à ses travaux multipliés, que ni les menaces; ni les intrigues de ses vils ennemis n'interrompent jamais.

La Convention vous invite à sa séance (1).  
(*Applaudissements*).

Plusieurs sections et sociétés populaires se pressent autour de la Convention, et sont successivement admises (2).

L'ORATEUR de la Sect<sup>n</sup> de Bonne-Nouvelle.  
Citoyens législateurs,

Pénétrée de l'utilité constante et précieuse des immortels travaux auxquels vous vous livrez sans relâche, pour procurer non seulement à la France, mais encore à l'univers entier le principal et seul vrai bonheur *la liberté*;

La section entière de Bonne-Nouvelle scrupuleusement attentive à obvier aux entraves et aux conspirations sans cesse renaissantes pour détruire votre chef-d'œuvre, *la Constitution* et la Déclaration des Droits de l'Homme, vient dans votre sein vous témoigner sa trop juste indignation contre les complots affreux tendant à écrouler ce superbe édifice.

Elle vient aussi vous féliciter des grandes mesures que vous avez prises pour découvrir et en arrêter les effets ainsi que les scélérats qui les conduisent.

Continuez, Législateurs, continuez avec sécurité votre immortel ouvrage. La postérité la plus reculée vous bénira et chérira vos bienfaits.

Nous venons tous renouveler icy le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense et le soutien des loix, pour la République une et indivisible et pour les Législateurs, qui nous ont aidés à l'établir sur les ruines du despotisme (*Applaudissements*).

Nous vous remettons l'extrait du procès-verbal de notre assemblée générale du 25 (3), vous y verrez que nous nous sommes levés spontanément et en masse pour vous manifester notre

vœu unanime que nous n'ayons assuré le salut de la République et le vôtre (1).

LE PRÉSIDENT, Citoyens,

En vain des hommes atroces et sanguinaires, couverts du masque du patriotisme le plus exalté, et du républicanisme le plus sévère, stipendiés par l'étranger, ont-ils tramé dans les ténèbres une conspiration qui n'a point d'exemple; en vain, ces perfides ont-ils provoqué une insurrection contre un Sénat intact qui repousse inflexiblement et rejette de son sein tout membre impur et gangrené; en vain ont-ils tenté de séduire et d'égarer le peuple, pour le porter à commettre le plus grand des crimes. Le peuple n'est pas tombé dans le piège qu'ils lui tendoient, et s'ils ont eu la satisfaction cruelle d'égarer quelques individus, l'égarément n'a été que momentané, et tous se sont arrêtés soudain sur le bord du précipice sur lequel on les avoit conduits pour les y précipiter impitoyablement; tous se sont aperçus qu'en les excitant au meurtre des représentants, envoyés au milieu de vous par 85 départements, sur la foi de votre loyauté et de votre probité généralement reconnues, on les appelloit à porter sur eux-mêmes une main suicide, et à secouer les premiers les torches d'une guerre funeste, dont les maux auroient été incalculables. Aussi la Convention nationale n'a-t-elle pas douté un instant du bon esprit et des bonnes dispositions du peuple, que l'on agitoit en tous sens, et qui aujourd'hui crie vengeance. Oui, il sera vengé, et ce ne sera qu'au moment où le dernier des traîtres aura souillé la terre de la liberté, que la Convention mettra des bornes à la punition des monstres qui s'étoient élevés contre le peuple, en s'élevant contre elle.

La Convention vous invite à sa séance (2).

Le c<sup>n</sup> SINGIER, de la St<sup>e</sup> popul. de la Sect<sup>n</sup> de Chalier, Pères du peuple,

Dans les grandes crises qui menacent la liberté, vous donnez toujours de nouvelles preuves de votre amour pour elle que nous avons tous juré de maintenir. Pouviez-vous en donner de plus grande, que dans l'infâme complot que vous venez de faire connaître à l'univers. Sans doute vous n'avez pas balancé de les livrer sous le glaive de la loi; et qui mérite plus sa rigueur que ceux qui couverts de la confiance publique, qui couverts des bienfaits d'une nation généreuse, qui couverts du nom de patriotes, de républicains français, conspiraient en secret, pour nous donner un nouveau maître, pour ainsi perdre les pères du peuple et le peuple même.

tramées pour perdre la République et étouffer la liberté; et des grandes mesures que la Convention, les Comités de Salut public et Sûreté générale prennent pour les arrêter. L'assemblée d'un mouvement unanime a juré de soutenir et défendre jusqu'à son dernier soupir les travaux de la Convention, l'unité et l'indivisibilité de la République ». P.c.c. : MORIN-DEGUERIVINE (*secrét.-greffier*), RICART (*v.-présid.*), GAYANT (*secrét.*).

(1) C 295, pl. 995, p. 23. (La section s'était réunie pour délibérer sur cette adresse « dans son temple de la Raison »). Extraits dans *M.U.*, XXXVII, 459; *J. Sablier*, n° 1205; *C. Eg.*, n° 578. Reproduit dans *B<sup>in</sup>*, 29 vent. (suppl<sup>t</sup>) à partir du § 2.

(2) *B<sup>in</sup>*, 29 vent. (suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 548, p. 17-18.

(1) *Débats*, n° 547, p. 391; *B<sup>in</sup>*, 29 vent. Extraits dans *M.U.*, XXXVII, 459; *C. Eg.*, n° 578.

(2) *Ann. patr.*, p. 1963.

(3) C 295, pl. 995, p. 24. « 25 vent. II. Appert du procès-verbal de ce jour, plusieurs citoyens ayant fait part à l'assemblée des perfides manœuvres